

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 1*Objet : Information
décisions**Date de convocation :*

7 avril 2021

Date d'affichage :

7 avril 2021

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :
19*Nombre de votants :*

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt et un
Le 13 avril à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : Mme Anne BENAICHE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions prises conformément à la délibération n° 4 du 9 juin 2020 et du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122-22 :

- D'exonérer de la redevance l'ensemble des commerces bénéficiant d'un arrêté temporaire d'occupation du domaine public à usage commercial du mois de janvier au mois de juin 2021

- D'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des lagunes au bureau d'études ETEN ENVIRONNEMENT pour un montant de 25 900 €ht (tranche ferme),
Toutes réunions supplémentaires (tranche optionnelle) : 600€ht

- D'établir une convention avec la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban et la GEM pour la gestion des boues des stations d'assainissement des eaux usées de Lunel et St Maurice,

- D'établir une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la SCIC BEL Bois Energie Lot pour un montant de 24 050€ht pour la réalisation d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur,

- D'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'église de Saint Sernin de Rouzet à l'agence Stéphane TOUIN Architecture pour les missions suivantes :

- Avant-Projet et Déclaration de travaux, tranche ferme : forfait de 5 800€ht,
- Mission de Base, tranche optionnelle selon le montant des travaux :
 - De 0 à 50 000 €ht : 4 000 €ht
 - Plus de 50 000 €ht : 8%

- De signer le bail entre la Ville de Lafrançaise et Monsieur VAN NIEUWENHOUE Alexis pour la location d'un appartement, situé 19 bis rue Louis Pernon à Lafrançaise.

Le Bail prend effet le 1^{er} mai 2021 et se terminera le 30 septembre 2021.

Il est consenti moyennant le versement par l'intéressé d'un loyer de :

- 100 € mensuel.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessus.

- ADOPTÉE -



Le Maire,

Thierry DELBREIL